

Qu'est-ce que le Protection Plan ?

Q. Qu'est-ce que le Protection Plan ?

R.

Quel ennui lorsque votre appareil se casse ou, pire encore, est volé ! Heureusement, grâce au Protection Plan, vous êtes couvert pendant toute la durée de la location. Ainsi, vous avez toujours un appareil en bon état de marche dans votre poche !

Le Service d'enlèvement Samsung vient chercher votre appareil à votre domicile et vous le rend également après la réparation effectuée par un expert. Sept jours par semaine.

Q. Comment signaler un vol, un bris ou un dommage à mon produit ?

R.

Votre produit est cassé ou volé ? Veuillez nous contacter dès que possible. Vous pouvez le faire les jours ouvrables de 08h00 à 18h00 en appelant le +32 3 221 51 60 ou via protectionplan@spbbenelux.nl.

Q. Combien de demandes puis-je introduire ?

R.

Vous pouvez introduire maximum deux demandes d'intervention au cours d'une période de 12 mois.

Q. Quelle couverture offre le Protection Plan ?

R.

Avec le Protection Plan, vous êtes protégé contre les dommages accidentels, les dégâts des eaux et le vol.

Dommages en cas d'accident :

Le Protection Plan offre une couverture si l'appareil est accidentellement endommagé. Signalez toujours vos dommages dès que possible. Si votre dommage n'est pas couvert par la garantie d'usine, vous pouvez introduire une demande d'intervention et utiliser le Protection Plan pour faire réparer votre appareil.

Dégâts des eaux :

Le Protection Plan offre une couverture contre les dégâts des eaux. Si l'appareil cesse de fonctionner correctement en raison d'un contact avec l'eau, il sera réparé gratuitement.

Vol :

Avec le Protection Plan, votre Samsung Galaxy est protégé contre le vol, à condition que vous fassiez une déclaration détaillée à la police dans les 24 heures suivant la découverte du vol. Le vol comprend également le vol à la tire, le vol avec agression physique ou le cambriolage (si l'appareil n'était pas visible de l'extérieur).

Le montant que vous pouvez réclamer est déterminé par la valeur d'achat maximale de votre Samsung Galaxy le jour du sinistre. Il est donc important de signaler immédiatement tout dommage.

Vous pouvez contacter l'équipe du Protection Plan les jours ouvrables de 08h00 à 18h00 en appelant le +32 3 221 51 60 ou via protectionplan@spbbenelux.nl.

Pour en savoir plus sur la couverture du plan de protection, consultez les [Conditions générales](#).